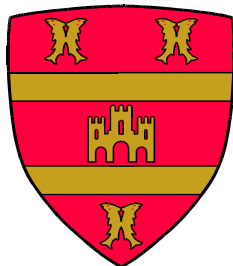


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil seize, le mercredi 9 mars à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Jacques REGNAULT.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur LAIGLE Didier, Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter, Madame POISSON Magali, Monsieur LELANDAIS Guillaume, Monsieur LECOQ Alain, Madame PILLET Vanessa, Monsieur QUINET Michel, Madame TRAVERT Dominique, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur BRIENS Eric.

Pouvoirs : Madame CERTAIN Nathalie à Monsieur RITTER Jean-Paul, Madame AUBRIL Aline à Madame PILLET Vanessa

Absents excusés : Monsieur LEMARCHAND Philippe, Madame ZEBOULON Emmanuelle, Madame BOSVY Livie,

Secrétaire de séance : Madame POISSON Magali

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Date de la convocation : Mercredi 3 mars 2016

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 27 janvier 2016.

2. Camping municipal

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs du camping à compter du 1^{er} juin 2016 selon le tableau ci-après. Il précise que par rapport à 2015, il ne serait plus proposer de forfait nuitée et que le garage mort et la mise à disposition de pains de glace seraient supprimés.

TARIFS CAMPING 2016

	2 roues	Automobile	Camping car
Emplacement (5 personnes maximum)	3.80 €	4.50 €	5.50 €

Libellé	Tarifs
Adulte (+ 12 ans)	3.00 €
Groupe (10 personnes et +)	1.80 €
Branchement électrique	2.50 €
Long séjour (+ 30 jours)	Moins 20% sur le montant du
Animal	1.50 €
Jetons lave-linge	4.00 €
Jetons sèche-linge	2.00 €
Douche personne hors camping	2.00 €
Emplacement pour caravane pour toute la saison	1 000.00 €

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal approuve les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

3. Musée Barbey d'Aurevilly

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des marques pages ont été réalisés pour le musée Barbey d'Aurevilly. Monsieur Dupont, adjoint, présente ces derniers. Monsieur le maire précise qu'il convient de compléter la grille tarifaire du musée pour permettre la vente de ces marques pages. Il propose que le prix de vente unitaire soit fixé à 1.50€ Le stock initial s'établirait à 1 000 unités.

Après discussion, plusieurs conseillers souhaiteraient un prix moins élevé ; Monsieur le maire propose de départager le débat entre 1.50 € et 1.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose un prix sur la base de 1.00 €

POUR : 8

CONTRE : 7

ABSTENTION : 1

- Dit que le prix de vente du marque page est fixé à 1.00€
- Dit que le stock initial s'établit à 1 000 unités.

La grille tarifaire relative à la vente d'articles au musée Barbey d'Aurevilly s'établit à compter de ce jour ainsi :

Libellé	Tarif unitaire
Affiche 100 ^{ème} anniversaire	3€
Affiche caricature sur papier ordinaire	3€
Affiche caricature sur papier fort	5€
Livret « musée Barbey d'Aurevilly »	3€
Les diaboliques	7€
Un prêtre marié	9€
L'ensorcelée	6€
Le chevalier des Touches	4.50€
Une vieille maîtresse	9€
Une histoire sans nom (G.F)	6€
Une histoire sans nom	8€
Lettre de Félix Buhot à Louise Read	10€
JF Millet vu par Barbey d'Aurevilly	10€
Le cachet d'Onyx	30€
Au pays et dans l'œuvre de Barbey d'Aurevilly	30€
Marques pages	1 €

4. Bail AROC

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le bail contracté avec l'Association de Remplacement Ouest Cotentin (AROC) pour la location d'un bureau situé à l'étage du bâtiment médiathèque arrive à échéance le 31 mars 2016. Monsieur le maire propose son renouvellement pour une nouvelle période de trois ans. Le bail serait consenti du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 pour un montant de 1950 € par an pour la première échéance, avec indexation.

Après délibération par vote à main levée à l'unanimité, le conseil municipal :

Autorise monsieur le maire à signer le bail avec l'Association de Remplacement Ouest Cotentin (AROC) selon les conditions précitées.

5. Personnel communal

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, monsieur le maire propose de créer un emploi à compter du 1^{er} avril 2016. La personne recrutée sera affectée au centre technique municipal afin de réaliser des travaux de maçonnerie. Ce type de contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce type de contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après délibération par vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **décide de créer un poste d'agent des services techniques** dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;
- **précise** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- **précise** que la durée hebdomadaire moyenne du travail est fixée à 20h heures.

6. Questions diverses

Tour de France : on en parle beaucoup et les animations prévues sont valorisantes. Mais il est soulevé que plusieurs aspects visuels de la commune laissent à désirer, notamment les ronds-points, ainsi que la fontaine située place Legrand. Cette dernière sera nettoyée et traitée, les ronds-points sont en cours d'aménagement.

A l'occasion du Tour, monsieur le maire informe qu'un projet de blasons géants le long des remparts et du donjon est à l'étude rappelant l'importance de la retransmission télévisée aérienne lors des étapes cyclistes.

Conseil municipal : il est principalement demandé un meilleur retour d'information de l'activité de la municipalité et notamment des comptes rendus des commissions. A l'avenir il sera fait un retour sur l'action de ces dernières en sachant que ces commissions ne se sont pas réunies récemment.

Compte Rendu de la visite du bois de l'enfer : Les habitants concernés ont eu leur compte rendu. Rue Pierre Lemarinel, les ralentisseurs hors normes seront retirés en mars ou avril.

Remise en état de chasses : la commune a prévu un programme d'entretien des chasses à réaliser au cours de l'année.

Presbytère : la municipalité travaille avec le Pays d'Art et d'Histoire pour la réhabilitation du bâti et la recherche de subventions.

Radar pédagogique : ce radar actuellement situé sur la descente en provenance de la Haye du Puits est mal calé. Il est répondu qu'il y sera remédié. Par ailleurs, un passage piéton au carrefour de l'Abbaye, demandé par le conseil municipal jeune a été refusé par les services départementaux à l'emplacement souhaité. Un deuxième radar pédagogique sera installé en amont de ce passage piéton.

Réveil sportif : l'éclairage du terrain principal sera installé pour être en fonctionnement en septembre.

Fusion des établissements de retraite SSV et Magneville : ce projet est aujourd'hui suivi par l'ARS et le Département.

Eglise de Hautmesnil : Monsieur RITTER informe le conseil que la remise en état est presque terminée, reste à réhabiliter le porche en bois.

Le projet de l'implantation de l'entreprise COLAS est à l'étude, en relation avec la communauté de communes. Cette entreprise a proposé aux membres du Conseil Municipal un déplacement sur un site à Saint Briec dans le but de visualiser précisément leur activité. Monsieur le maire propose de s'y rendre par les moyens de transport propres aux conseillers le 19 avril 2016.

Bail croix rouge : avant de finaliser le bail emphytéotique, il reste à border la parcelle contenue dans ce bail. La signature devrait intervenir dans la foulée.

SHR : la signature d'une convention est intervenue pour l'utilisation de Sissi de la Lande, l'occupation de 4 boxes pour le matériel et d'un bureau pour l'administratif.

OSCAL : on attend la position de l'association pour permettre la création du poste prévu, et ce, dans les conditions optimales.

Cantine scolaire : il est fait état d'une situation déficitaire, qui conduit monsieur le maire à proposer d'établir des futures conventions avec les communes ayant des enfants bénéficiant des repas, afin d'obtenir une participation financière. Lecture est donnée d'un projet. Une entrevue avec la sous-préfecture devrait en valider le principe.

Monsieur le maire rappelle que seule la cantine est de compétence municipale, que les problèmes autres sont du ressort soit de la communauté de commune, soit de l'éducation nationale.

Manche Elagage : Monsieur le maire souhaite présenter le projet de Manche Elagage, qui consiste à éclaircir les abords du château, en pratiquant la taille douce des arbres, voire pour certains de procéder à leur abattage. En présentant le plan d'action prévu, on s'aperçoit que chaque arbre a été pris en compte et permettra de visualiser et d'établir de futurs projets.

Monsieur QUINET informe le conseil que la communauté de communes finalise son budget et confirme que la part réservée à la voirie communale devrait être tenue comme cela a été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.